

L'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de LOMBERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2014

Présents : M. ROQUES – Mme BASCOUL – M. FABRIES – Mme GUERNET - MM. ROUQUETTE - ALBY - PONS - Mme GAZANIOL - M. MOREL - Mme SERAYSSOL - M. CASSAR.

Excusés : Mme ENJALBERT qui a donné pouvoir à M. ROUQUETTE
Mme LECHEVANTON qui a donné pouvoir à M. MOREL
Mme FONTAINE qui a donné pouvoir à Mme GUERNET
M. LLOP qui a donné pouvoir à M. le Maire.

Secrétaire : M. PONS.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 :

Madame BASCOUL rappelle au Conseil que le Contrat Enfance Jeunesse arrive à son terme et qu'il est impératif de le renouveler avant la fin de l'année.

Elle informe les membres présents de la délibération du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2014 demandant à la CAF et la MSA, le renouvellement de ce contrat pour une période de 4 ans (2014-2017).

Le Conseil Municipal de Lombers, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accepter le schéma de développement Enfance Jeunesse élaboré par la CCCT,
- de solliciter la CAF et la MSA, le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2014-2017.
- d'autoriser M. le Maire à signer les pièces afférentes à ce renouvellement.

Concours du Receveur municipal : attribution d'indemnité.

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an pour la durée du présent mandat.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. BAULES Christian, Receveur municipal.

Concours du Receveur municipal : attribution d'indemnité de confection du budget :

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de confection des documents budgétaires
- D'accorder l'indemnité de confection des budgets au taux de 100% par an pour la durée du présent mandat.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. BAULES Christian, Receveur municipal ou à un agent de la Trésorerie de Réalmont.

Droit de préemption urbain :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain lui a été transmise le 22 octobre 2014 par SCP PAULIN et ARNAUD, notaires à Réalmont, concernant la vente d'une maison avec terrain par Monsieur et Madame Jean-Luc ENJALBERT sise à « Plaine de Balmes », section E n° 1401p d'une superficie de 2459 m². Après examen le Conseil municipal déclare renoncer à son droit de préemption.

Projet de chemin de randonnée de Lombers à Saint-Pierre :

Jérôme FABRIES informe le Conseil de l'opération menée par le CPIE et la 3CT: « Connaître la biodiversité et agir sur le territoire ». Dans le cadre de cette opération, diverses actions ont été menées telles que Randonnée accompagnée, soirée discussion, expositions. La dernière action de cette opération est un chantier participatif.

La commune de Lombers a proposé le débroussaillage d'un chemin communal comme chantier participatif. En effet ce chemin pourra être une portion d'un futur chemin de randonnée qui ferait le lien entre Lombers et St-Pierre.

Le tracé de ce chemin de randonnée étant susceptible de traverser le hameau de Gayo, la Commission Communale Tourisme s'est réunie et 3 de ses membres se sont rendus, à pied, de Condat à Gayo et ont rencontré les habitants de ce hameau. Ces personnes leur ont réservé un accueil chaleureux et ont en majorité approuvé l'idée de la création de ce chemin de randonnée.

M. FABRIES met aux voix le chantier de débroussaillage sur le chemin communal ainsi que le principe de créer un chemin de randonnée entre Lombers et St Pierre. Le résultat du vote donne le résultat suivant :

- Contre : 2
- Pour : 13.

Le chantier participatif aura lieu le 25 janvier 2015.

La commission tourisme travaillera en contact avec les riverains sur la définition du tracé de chemin de randonnée qui fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Commissionnement d'un garde particulier :

Par courrier en date du 30 septembre, Monsieur Gérard SPIR propose bénévolement ses services en tant que garde particulier du domaine routier de la Commune de Lombers avec compétences spécifiques : divagation de chiens, empiètement sans autorisation sur le domaine public routier, vol de matériaux entreposés sur le domaine public routier, occupation non conforme avec déchets et dépôts d'immondices dans la nature, écoulements susceptibles de nuire à la salubrité.

L'arrêté préfectoral relatif à l'aptitude technique de Monsieur SPIR à exercer les fonctions de garde particulier du domaine public routier en date du 16 septembre 2014 est joint à sa demande.

Après discussion, les membres présents acceptent de donner une suite favorable à cette demande. Monsieur le Maire prendra un arrêté municipal en ce sens.

Agriculture : Zones vulnérables nitrates :

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi par un grand nombre d'agriculteurs de la Commune, inquiets du classement du territoire en zone vulnérable pollution nitrates.

Si la majorité jugeait acceptables les mesures fixées par les normes européennes, il n'en va pas de même pour celles exigées par la France qui paraissent totalement exagérées et insupportables dans un

secteur vallonné tel que notre commune et qui interdiraient à terme, sur des surfaces importantes, toute possibilité de mise en culture, surfaces déjà restreintes par les bandes enherbées obligatoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, conscient des difficultés actuelles que connaît le monde agricole, comprend l'inquiétude de la profession induite par la mise en application de ces nouvelles contraintes et demande que la Commune de Lombers ne soit pas incluse dans le nouveau périmètre de la zone vulnérable considérée.

Régie Festivités : fixation de tarifs :

Le service jeunesse effectue une sortie Accrobranche à Saint-Pierre de Trivizy. Il est utile de fixer le tarif demandé pour la participation de chaque jeune à cette sortie.

Après discussion, il est décidé de fixer cette participation à 22 euros.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

Achat de matériel pour le service Jeunesse :

Sylvie BASCOUL indique qu'une somme avait été inscrite au budget pour l'achat d'un ordinateur portable et d'un appareil photo pour le service jeunesse. Christophe MOREL est chargé de passer commandes.

Déclassement et aliénation d'un chemin rural :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 01 octobre dernier relative à la demande d'acquisition d'un chemin rural longeant la parcelle A905 à Saint-Sernin.

Comme prévu, un courrier a été envoyé au propriétaire riverain qui a répondu souhaiter acquérir la moitié de ce chemin. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil :

- donne un accord de principe à cette vente,
- charge Monsieur le Maire de prescrire une enquête publique pour déclassement et aliénation de ce chemin, Cette enquête aura lieu en janvier.
- décide que tous les frais afférents à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur qui devra faire établir un plan de bornage
- décide que le prix de vente du terrain sera de 0,50 € le m².

Sujets divers :

- *Rapport relatif au prix et à la qualité de l'eau du service public 2013*: Monsieur le Maire présente ce rapport au Conseil conformément à l'article L.22245 du CGCT.

- *Examen de devis de peinture à la cantine* : Deux devis ont été fournis pour réfection de la peinture du plafond et des murs de la partie plonge et cuisine. Avant d'effectuer ces travaux, il semble nécessaire de prévoir la pose d'une hotte. Des devis seront demandés.

- *Pose d'une lampe à l'intersection du chemin de Gayo et de la route départementale* : Un devis a été fourni pour un montant de 923,40 €.

- *Travaux divers* : Divers travaux de plomberie doivent être effectués aux toilettes du groupe scolaire ainsi qu'aux douches du stade.

- *Achat d'un panneau d'affichage* : Deux devis ont été fournis, Les deux étant équivalents, le choix se porte sur une entreprise située à Albi, pour un montant de 502 € HT.

- *Achat de matériel pour les NAP* : L'acquisition de divers petits matériels, prévus au budget (ballons, tapis, petites haies ...) présente une dépense de 874,17 € HT.

- *Villes et Villages fleuris* : La Commune de Lombers obtient le 3^o prix de sa catégorie pour 2014.

- *Info CAE* : Mikaël ROUQUETTE informe le Conseil avoir eu un contact pour un CAE, aidé à 90 % par l'Etat. Il propose de prévoir une embauche dans ce cadre au printemps pour 20 heures par semaine. Le sujet sera évoqué le moment venu.

- *Animations de fin d'année du service jeunesse* : Madame BASCOUL indique que la distribution des chocolats aux personnes âgées de plus de 80 ans aura lieu le 13 décembre. Les conseillers sont invités à accompagner les jeunes. Le 17 décembre aura lieu l'après-midi récréatif à la salle des fêtes.

- *Anniversaire des 850 ans du Concile de Lombers* : Une réunion sera organisée entre la Commission Animation et les associations de la Commune.

- *Compte-rendu des réunions de la CCCT* : Monsieur FABRIES informe les membres présents sur l'état d'avancement des sujets suivants : Maisons de santé et urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.